



David Wagner
Député

Luxembourg, le 17 juillet 2026

Concerne : Question parlementaire relative au maintien de la 1^{ière} classe dans les trains des CFL.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Depuis le 1er mars 2020, le Luxembourg offre la gratuité des transports publics sur l'ensemble de son territoire. Cette gratuité ne s'applique toutefois pas à la 1^{ière} classe dans les trains qui reste payante.

Or, alors que de nombreux trains - en particulier aux heures de pointe et sur les lignes les plus fréquentées - sont saturés en 2^{ème} classe, les compartiments de 1^{ière} classe restent fréquemment peu occupés. Cette situation pose la question de l'utilisation d'une capacité assise limitée, sur un réseau dont la fréquentation ne cesse de croître (les CFL tablant sur une hausse moyenne de 3,5 % de voyageurs par an selon le PNM 2035).

Par ailleurs, au 1er janvier 2026, les CFL ont procédé à une refonte tarifaire de la 1^{ière} classe (abonnement annuel à 500 €, abonnement mensuel à 60 €, tarif réduit de 200 € pour les plus de 60 ans, billets à l'unité de 3 à 6 €), pérennisant de fait ce système à deux classes dans ses trains.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

1. Quelle est, pour chaque type de matériel roulant en service, la part des places assises réservée à la 1^{ière} classe ? Quelle est la part moyenne réservée à la 1^{ière} classe, pondérée par le nombre de rames, sur l'ensemble de la flotte actuellement en circulation ?
2. Combien de personnes voyagent en 1^{ière} classe (nombre d'abonnements annuels et mensuels souscrits, nombre de billets à l'unité vendus) ? Quelle est l'évolution de ces chiffres depuis l'instauration de la gratuité en 2020 ?
3. Madame la Ministre dispose-t-elle de données sur les taux d'occupation respectifs de la 1^{ière} et de la 2^{ème} classe, notamment aux heures de pointe et sur les lignes les plus fréquentées ? Dans l'affirmative, quels écarts constate-t-on entre les deux classes ?
4. Quel est le montant annuel des recettes générées par la 1^{ière} classe ? Quels sont les coûts spécifiques liés à son maintien (billets, contrôle, développement et gestion de l'application, signalétique, aménagements...) ?
5. Quelles études ou analyses ont été réalisées dans le contexte de la refonte tarifaire entrée en vigueur le 1er janvier 2026 ? L'hypothèse d'une suppression de la 1^{ière} classe, et de sa

reconversion en 2^{ème} classe afin d'accroître la capacité offerte, a-t-elle été examinée dans ce contexte ?

6. Quelle capacité assise supplémentaire pourrait être dégagée si l'ensemble des places de 1^{ière} classe était reclassé en 2^{ème} classe sur la flotte actuelle ?
7. Le Gouvernement et les CFL envisagent-ils, à terme, de supprimer la distinction entre 1^{ière} et 2^{ème} classe, afin d'augmenter la capacité assise et de mettre la tarification en cohérence avec le principe de gratuité universelle ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



David Wagner
Député